

ROYAUME DU MAROC



**RAPPORT ACTUALISE SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION DE LA
MEDINA D'ESSAOUIRA (ancien *Mogador*)
Réponse à la demande du Centre du Patrimoine Mondial
(Unesco)**

Mars 2023

I. RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La Médina d'Essaouira (*ancienne Mogador*) est un exemple exceptionnel de ville fortifiée du milieu du XVIII^e siècle, entourée d'une muraille de style Vauban. Construite en Afrique du Nord selon les principes de l'architecture militaire européenne de l'époque, en parfaite association avec les préceptes de l'architecture et de l'urbanisme arabo-musulmans, elle a joué, des siècles durant, le rôle de port de commerce international de premier plan reliant le Maroc et l'Afrique sub-saharienne à l'Europe et au reste du monde. La ville offre également l'exemple d'un centre multiculturel comme en fait preuve la coexistence, dès sa conception, de diverses ethnies telles les Amazighes, Arabes, Africains, et Européens et multiconfessionnel (musulmans, chrétiens et juifs).

La Médina d'Essaouira (ancienne Mogador) qui fait 56,7 ha est inscrite sur la liste du patrimoine de l'Unesco en 2001 suivant les critères (II) (IV) (*Dossier : 753rev*). Depuis le Maroc et l'UNESCO ont bâti ensemble les conditions d'une dynamique soutenue à travers laquelle des échanges fructueux et continus sont menés en vue d'assurer un équilibre optimal entre la nécessité de préserver durablement le bien et le besoin d'un développement urbain harmonieux.

En vertu des paragraphes 118 bis et 172 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial En mai 2021, les autorités marocaines ont soumis une étude d'impact sur le patrimoine (EIP) pour la deuxième phase des projets prévus pour la restructuration du port d'Essaouira, situé dans la zone tampon de la Médina d'Essaouira (ancienne Mogador).

A la suite des échanges épistolaires et réunions distancielles avec Le centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS, les conclusions ont été très positives, et ont convenus de permettre à l'Etat partie d'aller de l'avant dans le projet de restructuration du port d'Essaouira, appréciant au passage la collaboration avec l'Etat partie marocain et se félicitant de la qualité des échanges qui ont eu lieu.

Le présent rapport, s'inscrit ainsi dans le cadre du dialogue continu entre les deux parties afin de protéger la valeur universelle exceptionnelle du Bien. A la demande du centre du patrimoine mondial, via la lettre n° CLT/VHC/ARB/308/2311 du 8 février 2023 ce document étale les projets envisagés dans le bien et dans sa zone tampon.

Le document souligne notamment l'instauration de nouveaux dispositifs de gouvernance et met en avant l'implication de tous les acteurs institutionnels assistés des professionnels et de la société civile. Le rapport témoigne de la maîtrise de la situation et de l'évolution positive du bien dans son contexte global. Basée sur la transversalité, l'intégration et la cohérence des interventions publiques, celle-ci a été la source d'une protection plus efficace de la valeur universelle exceptionnelle du bien, tout en assurant l'amélioration très nette du cadre de vie de la ville.